

Claudia Alraum, *Wege der Integration.*

Das Papsttum und die lateinische Kirche Apuliens in normannischer Zeit (1059–1189).

Matthias Rozein



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/ifha/11899>

DOI: 10.4000/ifha.11899

ISSN: 2198-8943

Publisher

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Electronic reference

Matthias Rozein, "Claudia Alraum, *Wege der Integration.*", *Revue de l'IFHA* [Online], Date of review, Online since 14 January 2023, connection on 18 January 2023. URL: <http://journals.openedition.org/ifha/11899> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/ifha.11899>

This text was automatically generated on 18 January 2023.

All rights reserved

Claudia Alraum, *Wege der Integration*.

Das Papsttum und die lateinische Kirche Apuliens in normannischer Zeit (1059–1189).

Matthias Rozein

REFERENCES

Claudia Alraum, *Wege der Integration*. Das Papsttum und die lateinische Kirche Apuliens in normannischer Zeit (1059–1189), Stuttgart : Franz Steiner (Historische Forschungen, 31), 2022, XI-256 p., 36 €.

La façon dont les évêques de Rome ont défendu et établi leurs revendications primatiales en Occident est un des grands thèmes de l'histoire politique et institutionnelle du Moyen Âge. Depuis environ deux décennies, ce sujet est de plus en plus traité dans des optiques régionales qui situent la quête et la reconnaissance de l'autorité pontificale par des acteurs locaux comme préalables nécessaires pour permettre aux papes d'y exercer leur pouvoir.

Dans le présent volume, issu de sa thèse de doctorat en théologie à l'université d'Erlangen-Nuremberg, Claudia Alraum se saisit de ce questionnement relativement à l'Église des Pouilles, du moment de la reconnaissance pontificale du pouvoir normand en Italie méridionale (1059)

jusqu'à la fin de la dynastie des Hauteville (1189). Elle s'intéresse aux moyens et instruments dont disposaient les papes pour centraliser et réorganiser les structures administratives et juridiques des trois provinces ecclésiastiques septentrionales de Trani, Bari et Brindisi ainsi que celles du diocèse exempt de Monopoli. La partie méridionale des Pouilles n'a pas été intégrée à l'étude en raison de la forte influence byzantine qui continuait de s'y manifester.

Se fondant sur un corpus de sources diplomatiques, principalement mis au jour par les travaux de Walther Holtzmann dans les *Italia Pontificia* (vol. 9, 1962), l'auteure passe au crible trois instruments des papes pour lier l'épiscopat apulien à l'Église de Rome. Les actes pontificaux à destination des Pouilles sont étudiés en premier. Par leur analyse quantitative, l'auteure restitue l'évolution des rapports entre Rome et les Églises locales : elle constate une intensification progressive des relations depuis Nicolas II qui atteignent leur premier pic sous Urbain II et Pascal II. Le schisme de 1130, lors duquel l'Italie méridionale prend parti pour celui qui sortira « antipape » du conflit – Anaclet II –, ouvre un moment de crise et de rupture dans les relations avec la papauté, résorbé seulement sous le pontificat d'Alexandre III. Attestant la plus grande production d'actes pour des bénéficiaires apuliens, ce pontificat signifierait alors, selon Cl. Alraum, le plus haut degré d'intégration de l'Église des Pouilles dans l'Église romaine durant la période étudiée.

La deuxième partie de l'enquête s'attelle aux rencontres personnelles entre les papes et les prélats apuliens. Si les voyages pontificaux dans l'Italie méridionale et dans les Pouilles ont souvent servi d'« exil discret » (p. 86) aux évêques de Rome, l'auteure met en évidence l'influence que ceux-ci ont pu exercer à ces occasions sur l'organisation ecclésiastique apulienne, notamment par la tenue de synodes, des consécrations d'évêques ou des dédicaces d'églises. Sont également étudiés les octrois de pallium aux métropolitains de la région : les archevêques de Trani, Bari et Brindisi ont généralement accepté l'obligation de recueillir personnellement l'étoffe en laine à



Rome ; ils y ont vu un objet revêtant un pouvoir symbolique de nature à renforcer leur propre autorité dans leurs provinces.

Enfin, la troisième partie de l'étude porte sur l'exercice de la juridiction pontificale dans l'espace apulien. L'auteure souligne que, comparé à d'autres régions de l'Occident latin, le recours à la juridiction déléguée y apparaît tardivement, dans les années 1170. Et avec seulement 21 cas connus pour la période étudiée, elle constate son usage peu intense. Ce bilan s'expliquerait par la position forte du souverain normand au sein de l'Église sud-italienne et apulienne, acceptée tant par l'épiscopat de la région que par les pontifes romains.

À l'issue de cette étude, des questions restent ouvertes. N'est malheureusement abordée la question d'éventuelles contestations du pouvoir pontifical. Alors que l'auteure décrit dans son introduction les Pouilles des XI^e et XII^e siècles comme une des scènes privilégiées des rivalités entre Rome et Byzance (p. 10-11), cet aspect ne ressurgit pas par la suite dans la démonstration. Par ailleurs, l'analyse quantitative des actes pontificaux proposée dans la première partie de l'étude fait manquer leur traitement qualitatif. À l'exception des privilèges du pallium, l'étude ne se prononce ni sur les types et les contenus des actes qu'ont reçus les bénéficiaires apuliens, ni sur les conditions qui ont amené ces derniers à se présenter à Rome et, par conséquent, les compétences attribuées à l'autorité pontificale.

Nonobstant, l'enquête dresse un bilan efficace et instructif des moyens dont les papes se sont saisis pour étendre leur autorité en Italie méridionale. Elle prend également en considération la nécessaire reconnaissance locale de cette même autorité. L'analyse de la juridiction déléguée mérite d'être soulignée en particulier, tant la documentation à ce sujet demeure difficile d'accès. Le volume constitue une étude de cas originale du processus d'affirmation de la puissance pontificale dans un espace proche de Rome, mais qui demeure tout de même périphérique.

INDEX

Chronological index: Moyen Âge

Subjects: Histoire des États et des pouvoirs, Histoire des villes et des régions, Histoire du droit

AUTHOR

MATTHIAS ROZEIN

Université de Liège